

FORMATION REMISE A NIVEAU

CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE

SSIAP 2



OBJECTIF :

Acquérir les connaissances nécessaires pour encadrer l'équipe de sécurité chargée d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des **ERP** et des **IGH** :
Encadrer et former l'équipe de sécurité incendie,
Diriger le poste de sécurité lors des sinistres,
Gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

DUREE DE LA FORMATION :

La durée du SSIAP 2 est de 70 heures hors examen.

PRE-REQUIS :

Être titulaire du SSIAP 1 ou d'une équivalence.
Avoir exercé la fonction d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois.
Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.
Être titulaire du PSE 1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.

ANIMATION DE LA FORMATION :

Formateur expérimenté titulaire du monitorat et du SSIAP 3.

MOYENS PEDAGOGIQUE :

Vidéo projecteur + PC + film.
Un PC de sécurité équipé : Téléphones en fonctionnement, ligne directe, SSI de catégorie A, IFEA à gaz.
Maquettes pédagogiques de simulation : manœuvres de réarmement.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

4 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum.

PROGRAMME :

Rôle et missions du chef d'équipe : gestion de l'équipe de sécurité, organisation de séances de formation, gestion des conflits, évaluation de l'équipe, information de la hiérarchie, application des consignes de sécurité, gestion des incidents techniques, délivrance du permis de feu.

Manipulation du système de sécurité incendie : le système de détection incendie et le système de mise en sécurité incendie, les installations fixes d'extinction automatique.

Hygiène et sécurité du travail : le Code du travail, connaître les commissions de sécurité incendie et d'accessibilité.

Le PC de sécurité en situation de crise : gestion du PCS, conseils techniques aux services de secours.

CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Épreuves : écrite (40 questions QCM), orale (animation d'une séquence pédagogique) et pratique (gestion du PC en situation de crise).
L'examen se déroule devant un jury présidé par un officier de la BSPP.

CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué plus de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction

ou

- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

FRANCE SURETE SECURITE INCENDIE

3 bis rue des Archives – 94000 Créteil

Mail : fssi.formation@gmail.com – www.fssi-formation.fr Tel : 01 45 21 81 77 – 01 84 23 70 36

SASU au capital de 3000 € – SIRET 790 295 265 000 33 – Code NAF 8559 A

N° d'activité 11 94 08377 94 – Agrément : SSIAP N° 1403 – CQP APS N° 9415020101 – CNAPS FOR-094-2022-09-29-2017059791:

